

# **REGLEMENT INTERIEUR**

L'espace jeux doit vous permettre de vivre un moment chaleureux, agréable, d'y rencontrer d'autres adultes, de consacrer un moment exclusif aux enfants. La convivialité, l'accueil y seront donc prioritaires. Cependant, pour permettre le bon fonctionnement de cette structure, quelques règles semblent utiles :

L'espace jeux n'est pas un mode de garde, on y accueille les enfants de 0 à 3 ans, accompagnés de la personne majeure qui en a la garde : parent, assistante maternelle, grands-parents...

L'espace jeux est ouvert 1 mardi sur 2 de 9 h 30 à 11 h 30 à Erbrée (salle multifonction), tous les mardis de 9 h 45 à 11 h 45 à Bréal Sous Vitré pour 2026 (salle de la petite enfance à Bréal ou salle de garderie à Mondevert) et 2 jeudis par mois de 9h45 à 11h15 à Balazé (Pôle Enfance).

Le respect du lieu, du matériel et des personnes présentes est indispensable. Pour le bon déroulement, chaque participant devra faire preuve de discrétion, de modération dans ses opinions et devra respecter le choix et les pratiques éducatives des autres.

Seule la fréquentation régulière de l'espace jeux permettra aux enfants de s'y adapter et d'en profiter.

Pour des raisons d'hygiène, il est demandé d'éviter d'emmener un enfant susceptible d'être contagieux (dans le cas de conjonctivites, maladies infantiles...).

Pour le change des bébés, il est demandé d'apporter une serviette de toilette personnelle.

En raison de la difficulté de recrutement d'une animatrice, l'espace jeux est sous la responsabilité et animé par l'assistante maternelle référente commune de Titounette et l'espace jeux propose et met à disposition différentes activités (histoires, bricolages, peintures, chansons, parcours de motricité...).

Pendant les temps de « préparation », les adultes présents créent eux-mêmes l'animation de l'espace jeux en proposant les jeux/jouets mis à disposition.

L'adulte accompagnant l'enfant a le devoir de rester avec lui. Il en est responsable, pour toute la séance (soins au bébé, autorité, sécurité...).

Par respect pour l'espace jeux et pour les participants, il est important de veiller au rangement de la salle.

L'accès à l'espace jeux est payant moyennant une cotisation annuelle par enfant (fiche d'inscription).

Une responsabilité civile est obligatoire pour chacun d'entre nous, et est à fournir lors de la deuxième séance avec la fiche d'inscription, le règlement de la cotisation, le droit à l'image et le règlement intérieur signé.

Signature :

